



SOCIÉTÉ

Les mairies tenues de financer les maternelles privées

La facture pourrait atteindre de 100 à 150 millions d'euros par an. C'est une conséquence de la scolarisation obligatoire à 3 ans.

MARIE-ESTELLE PECH [@MariEstellPech](#)

ÉDUCATION Grâce à la loi Blanquer encore en discussion, l'enseignement catholique devrait recevoir à partir de septembre 2019 un afflux d'argent public dont il n'osait plus rêver. Même s'il ne le dit pas trop haut pour ne pas alimenter l'éternelle guéguerre public-privé. C'est une conséquence de l'obligation de scolariser les enfants dès l'âge de 3 ans, au lieu de 6 ans.

Concrètement, toutes les communes devront financer les frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat. Depuis 1959, la loi Debré oblige les municipalités à financer à parité écoles publiques et privées mais, jusqu'ici, elles n'avaient à le faire qu'à partir de 6 ans. Quelque 100 à 150 millions d'euros

annuels devront désormais être versés par les communes aux maternelles privées à partir de septembre, selon Yann Diraison, au secrétariat général de l'enseignement catholique. Cet argent financera la présence d'Atsem, ces agents qui secondent les enseignants dans les classes, mais aussi des frais d'achat de matériel, de sorties scolaires, de surveillance, etc.

Des frais aujourd'hui quasi intégralement pris en charge par les familles. « *Alors que nos maternelles sont fortement sous-financées, nous allons enfin nous approcher de leur coût réel* », se réjouit Jean-François Canteneur, directeur diocésain de l'enseignement catholique à Paris. Les emplois précaires, nombreux dans le privé, pourront être pérennisés, notamment. Les familles qui ont inscrit leur enfant dans l'enseigne-



ment catholique verront-elles leur contribution diminuer en conséquence? C'est une hypothèse « envisageable », observe Yann Diraison, qui réfléchit plutôt à une modulation des tarifs pour rendre les écoles plus accessibles.

« Renégocier tous les contrats »

Les villes, elles, s'étranglent. Alors qu'elle ne finançait rien ou pas grand-chose, en s'appuyant sur le fait que l'instruction n'était pas obligatoire avant 6 ans, Paris a calculé qu'elle devra déboursier 12 millions d'euros pour les maternelles privées, et Villeurbanne, dans la banlieue de Lyon, 1 million d'euros. Brest, elle, participe déjà au financement, comme les deux tiers des communes, versant un forfait de 700 euros par élève aux écoles maternelles privées, contre 1600 euros pour les écoles maternelles publiques.

Elle devra déboursier 1,3 million d'euros supplémentaire pour atteindre la parité. D'autres communes finançaient en revanche déjà à parité privé et public.

L'État s'est engagé à soutenir le tiers des communes qui ne versaient rien, pour un montant de 50 millions d'euros. Mais les autres qui finangent déjà en totalité ou en partie les maternelles sont exclues de cette aide. « *Injustement, les communes qui jouaient le jeu et avaient l'habitude de verser de l'argent au privé ne recevront rien! À l'inverse, ceux qui ne finançaient rien, souvent pour des raisons politiques ou idéologiques, seront aidés!* », alerte Agnès Le Brun, maire de Morlaix, vice-présidente de l'Association des maires de France. Les sénateurs ont amendé le projet de loi, exigeant que l'État aide toutes les communes, mais le texte devrait revenir à sa version initiale.

Côté enseignement catholique, on affiche un contentement prudent, assurant que les écoles maternelles ne présenteront pas de facture aux communes juste après l'adoption de la loi. « *Mais nous entendons renégocier tous les contrats qui nous lient aux communes pour obtenir la parité financière d'ici à cinq ans* », explique Yann Diraison.

Puisque la maternelle scolarise déjà 97% des enfants de 3 ans, certains accusent le gouvernement d'avoir fait un « cadeau » au privé. Un argument réfuté par l'entourage de Jean-Michel Blanquer : « *Ceux qui nous critiquent, surtout à gauche, étaient favorables à la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans dans leurs programmes. Ils auraient également été amenés à exiger un financement public supplémentaire des écoles privées!* » ■